

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

L'AVENIR

5

CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

De 8 h. du matin à 8 h. du soir
3, PLACE DE LA BOURSE
De 8 h. du soir à minuit
70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 francs 1 an
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^s.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et des 15 et des 31

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

9,173

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

A NOS LECTEURS

L'Avenir de Lyon a promis de donner chaque jour à ses lecteurs une somme de cent francs. Pour tenir ses engagements et rester strictement dans les limites de la loi, le Conseil d'administration avise les lecteurs de L'Avenir de Lyon, qu'il désignera tous les jours publiquement, à six heures du soir, dans son local, place de la Bourse, n° 3, sans tirage et sans calcul d'aucune sorte, le numéro d'ordre au porteur duquel sera donné la somme de cent francs à titre de gratification.

C'est à nos lecteurs de s'en rapporter pour cette répartition à notre entière bonne foi.

Les numéros désignés des journaux portant la date de lundi et de mercredi, n'ont pas encore été présentés.

Lyon, le 27 mars 1884.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

L'Administration de la société; L'Avenir des Travailleurs, caisse de secours aux invalides du travail et de retraite pour la vieillesse, à Lyon, rue Port-du-Temple, 20, à l'honneur, 20, de vous prier de bien vouloir remercier par la voie de votre journal, Monsieur André, employé d'octroi à Champagne, qui a choisi notre société pour la faire bénéficier du don de 25 fr. pris sur la somme de 100 fr. dont il a été gratifié dernièrement par le journal L'Avenir de Lyon.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer notre lettre de remerciements dans l'un de vos plus prochains numéros.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de notre plus parfaite considération.

Pour l'Administration :

Le président,
GAZEAU.

MARÉCHAL DE FRANCE

Qui donc mettrait cette Chambre au défi de faire des réformes? On disait la question du recrutement enterrée; la réorganisation militaire renvoyée aux calendes grégoriennes, et voilà que nos députés viennent de rétablir, par à peu près, le maréchalat.

Nous manquions, paraît-il, de maréchaux de France. L'espèce menaçait de s'éteindre: Bazaine dans sa honte; Canrobert, dans sa fange; Mac-Mahon, dans son imbécillité. Epouvantable catastrophe; nous pouvions nous trouver, tout-à-coup, sans maréchaux. M. Campenon, dont l'esprit est toujours en éveil, y a songé. Il a sauvé le Capitole, comme l'oie antique. Il a semé une graine d'épinaire supérieure, de celle qui fait les vaincus de Sedan ou de Metz, quand elle ne fait pas les mitrailleurs du boulevard Montmartre.

Le ministre de la guerre s'est élevé à de

tifier le vieux proverbe: « que tout trou-pier français porte dans sa giberne le bâton étoilé. » Une loi pour sauver un on-dit! Ces choses se discutent avec le plus grand sérieux dans un Parlement français. Mais il n'a pas qu'un bâton et qu'un argument dans sa giberne, M. le ministre, il sait être éloquent et historien à ses heures: « Turenne a été maréchal, dit-il, attachons-nous aux souvenirs historiques. »

Qu'est-ce que cela prouve? Qu'il y eut un soldat vaillant qui se battit bien et dont c'est grand dommage qu'un boulet lui emporta la tête

Mais il y eut aussi un nommé Bazaine qui fut maréchal comme Turenne, et dont une capitulation honteuse enleva l'honneur.

Attachons-nous, M. le ministre, aux souvenirs historiques!

Le maréchalat est une dignité, ce n'est pas un grade. C'est la récompense offerte aux bons serviteurs. Le même décret royal qui nomme les chambellans nomme les maréchaux. Ce sont les valets du trône. L'armée a sa hiérarchie, est-ce que cela ne suffit pas? lui faut-il encore son aristocratie? Maréchal de France, prince de l'épaulette, ce sont des créations monarchiques dangereuses pour les démocraties.

M. Campenon travaille en vue de la prochaine guerre. Il croit que l'on donne du prestige aux armées en leur donnant du clinquant. Il aune du galon et empanache des chapeaux, et il descend de la tribune content de lui. Souvenir historique: les bataillons républicains iront ramasser de l'autre côté du Rhin le bâton de maréchal jeté par un Condé du nouveau régime.

Un prince du sang à la tête des armées, ce serait encore rester dans les traditions. Et M. Campenon qui s'est attardé dans le Palatinat avec Turenne, a peut-être vu en rêve le héros, soldat de souche royale, saluant d'un Rocroy quelconque l'avènement d'un autre Louis XIV. Notre ministre de la guerre a dû perdre ses heures à trop contempler les tableaux du musée de Versailles, il est revenu au Palais Bourbon, gardant la vision trop nette et trop idéale de ces généraux qui portaient le cordon bleu en sautoir sur leur cuirasse.

La droite a voté d'enthousiasme comme si déjà M. le comte de Paris était maréchal de France. Un bâton serait la promesse d'un sceptre.

Pourquoi M. Campenon, si fort en histoire, ne s'est-il pas souvenu que le premier soin des Républiques a été de supprimer ces distinctions aristocratiques? Alors qu'ils allaient franchir le Rhin, les soldats des bataillons républicains n'avaient pas de maréchaux à leur tête. Ni Turenne, ni Condé, mais des hommes de vingt ans, qui moururent, le front tourné vers l'ennemi, dans leurs capotes de généraux.

Quelques-uns devinrent maréchaux, mais ils devinrent en même temps les serviteurs couchés de l'empire.

Il en est un qui brigue cette dignité. Est-ce pour lui, que la Chambre a consommé ce vote inepte? C'est le général tapageur, meneur de cotillon et de bataillon, grand fusilleur des foules. Il porte couronné tréfilée et talons rouges — rouges pour avoir marché dans le sang des français.

Est-ce pour M. le marquis de Galliffet que s'étoile le velours bleu?

On le dit et tout haut, M. Campenon est le dernier à le savoir. Il n'a parlé que poussé par d'autres. Il a fait revivre le maréchalat

narchie. Nos royalistes ne dissimulent pas leur joie: c'est un ministre républicain qui les aide à jeter des bâtons de maréchal dans les roues.

Octave LEBESGUE.

A LA CHAMBRE

M. Brisson préside.

M. Barodet dépose un projet de révision, recouvert de cent quatorze signatures, parmi lesquelles celles de MM. Brialou, Chavannes, Clémenceau, Clovis Hugues, Laisant, Laguerre, Andrieux, Boysset, Girodet, Lagrange, Ferras.

Les auteurs de ce projet demandent qu'il soit nommé une chambre spéciale s'occupant de la révision pendant que les deux autres et le pouvoir exécutif continueraient à fonctionner.

« Il ne faut pas, disent-ils, que la République reste enchaînée par les institutions monarchiques. »

« Ce que l'autorité ne peut pas faire, la liberté le fera. »

L'urgence est demandée.

M. Jules Ferry s'écrie: « Repoussez l'urgence. »

Le gouvernement a pris l'engagement de soumettre la question de révision avant les élections sénatoriales de 1885.

Si la Chambre vote l'urgence, elle commettra un acte de méfiance envers le pouvoir exécutif.

M. Achard appuie la demande d'urgence. Il est certain que la Constitution est mauvaise. Quand donc le gouvernement trouvera-t-il qu'il y a nécessité de soustraire la République aux dangers d'une restauration monarchique.

M. Floquet, tout en faisant des réserves sur les théories de M. Barodet, votera l'urgence.

Par 339 voix contre 208 l'urgence est rejetée. La Chambre reprend la discussion de l'interpellation sur Madagascar.

M. Durau de Vaulcomte déclare que la France a des droits souverains sur Madagascar.

C'est par une concession de pure courtoisie que la France laisse un chef hovas s'intituler roi de Madagascar. Il faut que la France affirme ses droits catégoriquement pour prévenir le retour de toutes difficultés.

L'orateur croit qu'une expédition sur Tananarive aurait un effet plus décisif que tout le reste, et pourrait se faire sans dépenser beaucoup d'hommes ni d'argent.

M. Jules Ferry dit que ses explications doivent être réservées. La France possède de nombreux droits dans le monde, mais il faut procéder avec prudence. Profiter des occasions et agir suivant l'utilité des acquisitions et l'état de nos ressources, voilà les principes de la conduite du gouvernement à Madagascar.

Les négociations interrompues sont actuellement reprises; il faut désirer qu'elles aboutissent. Traiter la question de souveraineté entraînerait une guerre à mort avec les Hovas.

Il faut rester modestes et sages, afin d'obtenir des résultats pratiques.

L'expédition du Tonkin touche à sa fin. Ce n'est pas une raison pour entreprendre une nouvelle affaire.

Si les négociations échouent, nous n'écarterons aucun moyen de réduire les Hovas, car tous les droits de la France seront maintenus.

NOS INFORMATIONS

Le conseil de cabinet, tenu hier matin, s'est occupé des questions parlementaires pendantes, notamment de la proposition de révision de la Constitution. Il s'est occupé également des nominations des commandants des corps d'armée.

Il se confirme que le général Saussier sera nommé commandant de Paris; le général Davoust, à Alger; le général Billot, à Lille; le général Carteret-Trécourt restera à

— Les députés royalistes annoncent que les insignes de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand vont être remis à plusieurs magistrats révoqués ou démissionnaires.

— M. Waldeck-Rousseau a fait appeler au ministère de l'intérieur les préfets des départements où les jésuites expulsés se sont reconstitués. Il leur a donné des instructions, qui, jusqu'ici, n'ont pas encore transpiré.

— On a distribué hier à la Chambre la proposition de loi de M. Saint-Romme, tendant, contrairement aux conclusions de la commission des allumettes, à mettre en adjudication le droit exclusif de fabrication et de vente des allumettes. L'adjudication aurait lieu pour quinze ans, sauf droit de résiliation, sur volonté réciproque des deux parties, chaque cinq ans.

— On assurait hier, dans les sphères gouvernementales, que M. Tirard se résignerait enfin à abandonner le portefeuille des finances.

Son départ coïnciderait avec celui de M. Labuze et de M. Hérisson et aussi de M. Durand, sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, dont la valeur est nulle et qui a soulevé de nombreux mécontentements dans la Chambre depuis son entrée en fonction.

— M. Margue, député de Saône-et-Loire, qui se trouve actuellement à Nice où il est assez souffrant, est sur le point de donner sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur; on assure que cette détermination est motivée par la crainte qu'a M. Margue de ne pas être réélu, ses électeurs s'étant montrés fort mécontents de le voir associé à une politique en contradiction formelle avec les engagements démocratiques qu'il avait pris dans sa profession de foi.

— Il est inexact que M. Allègre, gouverneur de la Martinique, doive rentrer en France et être remplacé dans son commandement.

— Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée une circulaire au sujet de la souscription faite par le comité qui s'est constitué à Coulommiers (Seine-et-Marne) en vue d'ériger, sur une des places de cette ville, une statue au chef de bataillon Beurepaire (Nicolas-Joseph), né à Coulommiers en 1740, mort en 1792, au moment de la reddition de Verdun, où il commandait, et qui reçut alors les honneurs du Panthéon.

— Le général baron Berge, l'ancien complice du général de Miribel et des autres organisateurs de la résistance réactionnaire au Seize-Mai, qui vient d'être nommé au commandement du 16^e corps d'armée, a reçu une petite leçon dont il devra se souvenir. La population si républicaine de Montpellier qui assistait à son entrée dans la ville, n'a cessé de chanter la Marseillaise.

Le général Berge était, paraît-il, fort mécontent.

— Les sénateurs et les députés de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, réunis au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. de La Jaille, sénateur de la Guadeloupe, pour discuter sur la question des sucres, ont entendu l'exposé qui leur a été fait, par M. Hurard, des travaux de la commission des sucres. Ils se sont ralliés unanimement, en ce qui concerne les sucres coloniaux, à un système de prime à la sortie.

Madagascar

C'est avec des ordres du jour comme celui hier qu'on endort les nations. La Chambre avait le devoir de prendre une résolution virile; elle s'est contentée de voter un blanc-seing par M. Ferry.

Nous vivons sous un régime d'équivoques. On n'ose rien franchement et l'autoritarisme de nos gouvernants se double des faiblesses et des abdications continuelles d'une Chambre trop soumise.

Ce débat sur Madagascar ne devait pas se clore par un ordre du jour, platement banal. Pour l'obtenir on s'est retranché der-

Nous n'avons pas fini de nous dépêtrer du Tonkin et l'on nous mène dans cette galère de Madagascar! La politique coloniale: M. Jules Ferry joue les Richelieu, un peu à la Chambre et beaucoup à l'extérieur. Il veut conquérir la mer des Indes alors que les circonstances nous recommandent une si grande réserve.

Madagascar appartient à la France. Ce fut elle qui la première y planta son drapeau, mais elle n'y fit pas autre chose. Nos essais de colonisation furent infructueux et nous les avons payés par de trop célèbres massacres. « Maintenir tous les droits de la France sur Madagascar » c'est occuper la capitale des Hovas jusqu'à Tananarive. Il faut jeter des hommes dans ce désert brûlant et marécageux qu'on ne traverse pas en dix jours. Les Anglais convoient cette possession, on pouvait sans tout ce bruit, ne pas la laisser envahir par eux, mais on devait, n'ayant que peu d'or à perdre et peu de sang à répandre, ménager la situation.

Nous voilà engagés dans une nouvelle aventure: nous voilà encore en face de l'imprévu. Et nous n'avons pour souvenir, quand nous regardons cette « reine des Antilles », que la lamentable expédition de Bonaparte, faisant de Saint-Domingue le tombeau de trente mille soldats français.

LA COMMISSION DU BUDGET

Voici la composition complète des bureaux: M. Rouvier a été élu président par 20 voix contre 12 à M. Sadi-Carnot, président de la précédente commission, et 1 à M. Allain-Targé. M. Sarrien a été élu vice-président par 24 voix au premier tour. Pour le second poste de vice-président, il a fallu trois tours. Au troisième, M. Loubet a été nommé par 18 voix contre 14 à M. Lelièvre. Les quatre secrétaires ont été nommés sans scrutin d'un consentement unanime; ce sont MM. Cavaignac, Ménard-Dorian, Etienne et Viette.

Suivant l'usage, la commission s'est immédiatement partagée en trois sous-commissions pour l'étude des budgets des divers ministères.

Voici la composition de ces sous-commissions:

Première sous-commission. — Finances, travaux publics, postes et télégraphes, agriculture, commerce.

MM. Sarrien, président; Cavaignac, secrétaire; Germain, Wilson, Andrieux, Henry Maret, Dautresme, Lelièvre, Viette, Dubost, Loubet, Saint-Prix, Sadi-Carnot, Rousseau et Hugot.

Deuxième sous-commission. — Intérieur, justice, Algérie, instruction publique, beaux-arts, cultes, Imprimerie nationale, Légion d'honneur.

MM. Antonin Proust, président; Etienne, secrétaire; Jules Roche, Thomson, Letellier, Legerotte, Brugère, de Hérédia.

Troisième sous-commission. — Guerre, marine, colonies, affaires étrangères.

MM. Allain-Targé, président; Ménard-Dorian, secrétaire; Ribot, de Choiseul, de Lanessan, Ballue, de Roys, Hérault, de Douville-Maillefeu.

Une seule sous-commission, la seconde, a nommé dès hier ses rapporteurs, ce sont: M. Proust, pour les beaux-arts; M. Etienne, pour l'Algérie; M. Thomson, pour l'intérieur; M. Letellier, pour la justice; M. Hérédia, pour les cultes; M. Legerotte, pour la Légion d'honneur, et M. Brugère, pour l'Imprimerie nationale.

Les autres sous-commissions nommeront leurs rapporteurs ultérieurement.

M. Rouvier a fait hier le discours d'usage, qui précède l'installation du bureau.

M. ROUVIER

M. Rouvier, en prenant la présidence de la Commission du budget, s'est attaché à démontrer que la situation financière n'est pas si alarmante qu'on le dit. Le déficit est plus apparent que réel, puisque l'amortissement n'a pas cessé de fonctionner; néanmoins, la Commission a le devoir de redoubler de vigilance dans les questions de finances. Il ne faut pas songer à demander de nouveaux impôts, car les contribuables français sont déjà assez surchargés, et de nouveaux impôts les rendraient incapables de lutter avec la concurrence étrangère. Il faut chercher des ressources dans la réduction des dépenses de certaines administrations publiques.

De l'avis de la plupart des députés, c'est une candidature posée pour le portefeuille du ministère des finances.

Dernière Heure

GOUVERNEUR DE PARIS

Le général Saussier est définitivement nommé gouverneur de Paris.

M. FREPPEL EST COUPABLE

Le Conseil d'Etat a déclaré M. Freppel, évêque d'Angers, coupable comme d'abus.

On rit beaucoup du rapport de M. Lecherbennier sur l'organisation municipale de la ville de Paris, disant qu'il faudra faire une loi pour changer le nom de Paris.

M. Perrin expose que cette occupation nous sera tout à fait défavorable.

Le Gouvernement triomphe et la demande de crédit est renvoyée à une commission spéciale.

Une rectification du scrutin sur la demande d'urgence du projet de révision de M. Barodet rétablit ainsi le nombre de voix: contre: 298, pour: 208.

Le ministère du commerce vient de commencer la publication d'*Avis commerciaux*, destinés à compléter le *Moniteur officiel du commerce*.

Nous extrayons du premier numéro de cette publication, qui a paru hier, l'avis suivant:

Inconvénients de l'emploi de mots allemands ou anglais sur les étiquettes françaises.

Beaucoup de négociants français font usage de langues étrangères dans les entêtes imprimées de leurs lettres comme dans leurs marques de fabrique. C'est ainsi, dit le *Moniteur officiel du commerce*, qu'au-dessous de la marque on lit souvent: *Trade mark*, et en marge, nota: *Briefe nach Paris adressiren*, les champagnes s'appellent *dry*, et les cognacs *very old*.

On ne sait si cette manière de mêler l'anglais et l'allemand à des étiquettes de produits français sert à les écouler plus facilement en Allemagne et en Angleterre; mais on peut affirmer qu'elle fait le plus grand tort à nos vins notamment et à nos eaux-de-vie dans les pays d'Orient et d'extrême Orient.

La première idée qui vient à l'esprit du consommateur de ces pays en lisant ce mélange de langage, est que le produit est aussi mélangé que l'étiquette et qu'il ne provient pas de France.

Il serait inutile de prétendre que l'emploi de ces mots facilite la compréhension. On n'a pas

encore rencontré une maison de commerce où le Français ne soit connu.

Le plus mauvais côté de cet incompréhensible usage est qu'il a envahi surtout les produits les plus essentiellement français: les vins et les cognacs.

On voit pourtant les vins de Hongrie conserver leur nom en hongrois, ce qui les fait distinguer à première vue, et les produits italiens se garder de perdre leur nom caractéristique. Cette mauvaise idée a dû germer chez des personnes qui n'ont pas voyagé. On recherche soigneusement nos produits authentiques, et quand on voit sur une bouteille d'eau-de-vie le mot « brandy » on la suppose d'origine anglaise.

Cette méthode est d'autant plus incompréhensible, que notre langue est universellement répandue, et qu'en Orient surtout, elle est la langue recherchée, élégante, à la mode par excellence. Les produits participent de ce goût pour le français et nos négociants, croyant sans doute donner à leurs marchandises un cachet de distinction en y mettant de l'anglais ou de l'allemand, obtiennent un résultat tout opposé et impriment aux vins et aux eaux-de-vie surtout si étrangement baptisés, l'apparence de produits médiocres et méprisés de nos voisins.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

Les tribus révoltées sont absolument maîtresses des environs de Khartoum. Un steamer, parti de Shendi, a été arrêté par leurs feux.

Les Arabes sont en possession de la cinquième et de la sixième cataracte.

A Souakim, le général Graham, à la tête de 5,000 hommes de troupes, s'est mis en marche contre Osman-Digma, laissant à Souakim même la brigade navale, trop affaiblie par les précédents combats.

Le *Standard* apprend du Caire qu'Abdel-Kader-Pacha est nommé ministre de l'intérieur.

220 hommes de renfort partiront aujourd'hui pour Souakim.

On assure que le général Graham a déclaré qu'il était impossible d'ouvrir la route de Berber, à moins qu'une autre armée n'opère dans la vallée du Nil pour lui donner la main.

PROUESSES D'ASPIRANTS DE MARINE

On écrit de Saint-Tropez, au *Petit Var*: « Mercredi soir, vers cinq heures, l'escadre d'évolution a mouillé sur la rade de Saint-Tropez: une foule nombreuse s'est alors portée sur les quais pour assister à l'arrivée de nos cuirassés.

« Vers huit heures du soir, trois canots ont débarqué une cinquantaine d'aspirants qui, en mettant pied à terre, se sont munis de lanternes vénitienes, de fusées, de feux de Bengale, qu'ils ont enflammés devant la statue de Suffren, exécutant la farandole.

« Quelques-uns d'entre eux auraient alors poussé, entre autres cris, celui de: « Vive l'empereur! »

« La foule menaçait déjà de faire un mauvais parti à ces jeunes gens, lorsque quelques personnes de bon sens sont intervenues et ont maintenu le calme jusqu'au moment où l'embarquement des aspirants a eu lieu. »

Le Tonkin

La difficulté de pacifier le Tonkin ressort chaque jour davantage.

La guerre existe avec toutes ses horreurs, on ne fait point de quartier, l'épouvante règne partout; et l'armée ne demande qu'à marcher; ses généraux sont pleins d'ardeurs.

Il a fallu que des ordres réitérés partissent à trois reprises différentes de Paris pour arrê-

ter la marche des colonnes Négrier et Brière de Lisle. C'était à qui arriverait la première à rencontrer l'ennemi en force, faisant valoir un dernier obstacle à enlever, une dernière résistance à vaincre pour aller toujours de l'avant.

Cette bravoure plus généreuse que prudente pouvait se heurter tout à coup à un nouveau Palikao et à 50,000 hommes retranchés.

Le ministère de la marine prépare en ce moment un travail qui doit être annexé à la nouvelle demande de crédit supplémentaire pour l'expédition du Tonkin.

Le chiffre du crédit sera, dit-on, très élevé, car l'effectif des troupes de l'expédition atteint, à l'heure actuelle, près de quatorze mille hommes.

On annonce que le projet de loi réclamant ce nouveau crédit sera déposé par le ministre de la marine après les vacances de Pâques.

Le *Télégraphe* dit que les derniers crédits votés pour l'expédition du Tonkin sont non seulement épuisés, mais encore dépassés de plusieurs millions; il ajoute qu'en outre, des prélèvements considérables ont été opérés dans nos arsenaux.

LES GRÈVES

« Puisque le gouvernement, puisque la Chambre ne nous viennent pas en aide, ont déclaré les grévistes d'Anzin, nous allons tâcher de provoquer, comme dernier moyen de défense, la grève générale des mineurs. »

Cette décision est grave, — et elle prouve combien les pouvoirs publics, en abandonnant la cause des ouvriers victimes des agissements de la Compagnie des mines d'Anzin, ont été coupables. « Je suis réduit à l'impuissance, » s'est contenté de dire le gouvernement. Il paraît qu'en échange du monopole qu'il a concédé aux compagnies minières et qui remplit leurs caisses de millions, l'Etat n'a même pas à exiger la sauvegarde des droits des ouvriers.

Réduits à se défendre eux-mêmes, contre des patrons qui entendent les traiter ainsi que des serfs, les mineurs ont recours à la seule arme qu'ils possèdent: la grève.

La République, si elle ne veut pas être une étiquette trompeuse, doit songer à ses devoirs vis-à-vis des travailleurs. Ceux-ci attendent d'elle autre chose que l'indifférence. Et les mineurs d'Anzin, dont le délégué disait l'autre jour: « Les directeurs réactionnaires de notre Compagnie voudraient nous détacher de la République, mais nous mourrons plutôt que d'abandonner la cause démocratique. »

Ces ouvriers si dévoués à nos institutions méritent qu'on leur tende une main secourable et qu'on les délivre du joug qu'ils subissent.

ÉTRANGER

MADRID

Le roi a signé le décret de dissolution des Cortès.

Malgré les démentis de la *Epoca*, on a arrêté quatre sergents prévenus de conspiration.

BERLIN

A la suite de l'allocation que l'empereur a adressée au président de Reichstag, on dit que le parti du centre change d'attitude à l'égard de la prorogation de la loi contre les socialistes. M. Windhorst et ses partisans sont disposés à voter cette mesure.

Quels valets!

CONSTANTINOPLE

De Vienne au *Daily News* de ce matin: Le bruit court, à Constantinople, que la santé du Sultan est très sérieusement atteinte. On craint que les troubles cérébraux qui l'agitent dégénèrent en folie.

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

La mère, couchée sur le dos, tenait serré contre sa poitrine maigre, le pauvre petit être immobile.

Elle était vêtue d'une robe noire, qui se plaquait sur ses membres grêles, de telle sorte que l'on constatait immédiatement l'absence de tout autre vêtement de dessous, tel que le plus mince jupon.

Le haut du corsage dégrafé laissait voir la poitrine émaciée et un sein contre lequel s'appuyaient encore les lèvres raidies de l'enfant.

Mais ce sein blanc, qui eût dû être tout gonflé de lait, disait, au premier regard, que l'enfant n'avait pu y trouver sa nourriture, et racontait le drame de la faim, — le bébé ayant tété, tiré, pressuré, jusqu'à ce que le sang vint à sa bouche.

La tête de la jeune femme était nue; ses cheveux à demi défaits, noirs comme de l'encre, faisaient ombre autour de son visage

allongé, dont la pâleur ressortait avec plus de violence par le contraste.

Elle avait les yeux fermés.

C'est à peine si elle respirait encore, bien qu'un faible gémissement, et qui diminuait à chaque minute, — ce gémissement qui avait attiré l'attention de M. Garros, — sortit encore de ses lèvres pâles et entr'ouvertes.

Sa maigreur était effrayante, ainsi que celle du petit garçon, sous l'enveloppe de laine qui couvrait soigneusement ses membres, où les os perçaient évidemment la peau.

Ceux qui venaient d'entrer s'arrêtèrent d'abord à ce spectacle.

Cela ne ressemblait pas au drame ordinaire de la misère.

Ces deux corps immobiles, étendus sur cette sangle, au milieu de cette lumière luisante et blanche, paraissaient de cire; et cette propreté froide, fille du dénûment absolu, ne racontant pas même une ruine successive, donnait à l'ensemble un de ces aspects inattendus, qui frappent et saisissent même les esprits les plus grossiers, sans qu'ils se rendent compte de la cause de leur impression.

Avant la pitié, avant l'horreur, les assistants ressentirent une sorte de respect. Ils retenaient leur respiration, évitaient de faire du bruit, marchaient sur la pointe

du pied, regardant silencieux.

Le vieil ouvrier avait, d'un mouvement instinctif, ôté sa casquette et la tenait à la main.

Ce groupe ainsi éclairé, faisait penser à quelque sainte martyre des premiers temps de l'Eglise, comme en représentent les tableaux religieux.

On cherchait le nimbe.

Ce n'était pourtant qu'une fille-mère, en train de mourir de faim, auprès de son enfant mort faute de lait nourricier que le sein de la jeune femme n'avait pu fournir, ayant manqué elle-même d'aliments, depuis plusieurs jours.

Ce fut l'étudiant en médecine, Ivan Daniloff, qui revint le premier à lui.

Il s'élança vers la couche et saisit l'enfant.

Il fallut quelques efforts pour l'arracher des bras contractés de la mère.

Ivan l'inspecta, le tâta rapidement.

— Il est mort! — dit-il, — mort de faim! Pour lui, il n'y a plus rien à faire.

— N... de D...! murmura le vieil ouvrier; — si ça ne fait pas pitié!

Et il serra les poings.

— Le pauvre petit être! — s'écrièrent deux ou trois femmes!

L'une d'elle essuya ses yeux.

— Prenez-le, ôtez-le! — ajouta Ivan d'un ton d'autorité.

Et il tendit le corps à la personne la plus rapprochée de lui, laquelle était une des femmes qui venaient de parler.

Elle le prit et le posa sur une table.

Ce corps était si léger, si raide, si glace, — que cela lui avait causé un peu d'horreur et qu'elle avait eu un frisson.

Il se forma aussitôt un petit groupe autour de ce cadavre lilliputien, et, le charme étant rompu, les exclamations banales, les commentaires ordinaires commencèrent à délier les langues.

— Et la mère? la mère? — avait dit M. Garros d'une voix sourde.

— Elle n'est pas morte! — répliqua l'étudiant, en la considérant et en appuyant son oreille sur le cœur et sur les lèvres.

Celui qu'on appelait M. Garros, paraissait de beaucoup le plus ému de tous les assistants, et son émotion avait quelque chose de tout spécial.

Visiblement, ce spectacle affreux et touchant remuait, au fond de ses entrailles, cette sympathie naturelle que l'homme éprouve toujours, plus ou moins, à la vue des souffrances de ses semblables; mais il s'y mêlait aussi une autre sensation plus profonde et plus personnelle.

NEW-YORK

Les autorités de la Louisiane réclament l'assistance de l'Etat pour empêcher les inondés de la vallée du Mississipi de mourir de faim.

CHRONIQUE REGIONALE

ISERE

Vienne. — Meeting. — La démocratie ouvrière de notre ville organise un grand meeting qui aura lieu prochainement au bénéfice des mineurs d'Anzin.

Nous ferons connaître la date de ce meeting et les noms des orateurs qui devront prendre la parole.

DROME

Valence. — Les funérailles du citoyen Barneron ont eu lieu hier, à trois heures.

M. David, ex-adjoint, en qualité de grand dignitaire de la Société, dont faisait partie M. Barneron, a prononcé le discours d'usage.

On évalue l'assistance à plus de deux mille personnes.

AIN

Pont-de-Vaux. — Accident. — Un bien triste accident a jeté l'émoi dans notre école communale de filles. La jeune Henriette Pernin, âgée de onze ans, s'étant placée trop près du calorifère, le feu s'est communiqué à ses vêtements, et la pauvre enfant, en quelques instants, était couverte de larges brûlures.

Admise d'urgence à l'hôpital, il ne reste aucun espoir de la sauver.

Depuis quelque temps déjà, de nombreux vols, s'accomplissent, soit à la gare de Bourg, soit dans les wagons de marchandise, pendant le trajet de Bourg à la Vavrette.

Une surveillance active fut organisée et l'on ouvrit une enquête qui a abouti à faire connaître les principaux auteurs ou complices de ces vols. Cinq d'entre eux sont actuellement sous les verrous.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Brevet supérieur. — Aux examens du brevet supérieur qui viennent de se terminer, 12 aspirants s'étaient présentés, 4 seulement ont été admis; ce sont MM. Tardy, instituteur adjoint à Paray-le-Monial; Girard, instituteur suppléant, Tisserand, maître répétiteur au lycée Lamartine.

Un fou. — Ce matin, vers cinq heures, un individu a pénétré dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville et a brisé la statue qui s'y trouve, statue qui représente la ville de Mâcon, cet individu qui est pensionnaire de l'asile départemental a été pris d'un accès subit de folie avant de pénétrer dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, il venait déjà de se jeter dans la Saône, il a été arrêté et incarcéré.

LOIRE

Drame à Roanne. — Ce soir, à 6 heures et demie, un rassemblement s'était formé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face le bureau de police. On apportait une femme sur un brancard. La malheureuse avait reçu plusieurs coups de couteau: il s'agissait d'un drame intime (jalousie).

La femme Cartabas rencontrait la fille Gilberte Moreau à la sortie de l'usine Vindrier, et, après une violente discussion, la femme Cartabas se ruait sur elle et la frappait de plusieurs coups de couteau.

L'auteur de l'attentat a été arrêté et la victime conduite à l'hôpital.

HAUTES-ALPES

Briançon. — On va construire, au plateau de la Seyte, non loin du fort de l'Infernet, une caserne pouvant contenir un bataillon de chasseurs.

L'urgence de cette construction est nécessitée par la présence, dans les environs, des compagnies alpines italiennes, vivant sur les lieux, et toujours sur le pied de guerre.

ÉCHOS DES THÉÂTRES

Alcazar

Décidément, l'irrésistible Antony Lamotte et l'Alcazar avec ses grandes farandoles infernales donnent un éclatant démenti au vieux cliché du jour: *Le Carnaval se meurt, le carnaval est mort.* Allez vous en rendre compte vous mêmes, incroyables, si vous n'y êtes pas encore allés.

L'administration de l'Alcazar, du reste, s'engage à donner cent francs (dont 25 fr. pour les pauvres), à celui ou à celle qui prouvera le contraire.

N'oubliez pas de mentionner ici la splendide couronne qui a été présentée au maestro populaire au bal de samedi dernier par un groupe de jeunes gens au milieu d'un tonnerre de bravos de toute la salle.

Samedi, 29 mars, dernier bal Lamotte.

M. Louis Mas, le brillant ténor que nous avons si chaleureusement applaudi, il y a quelques années, est en représentation au Casino. Il interprétera, à partir d'aujourd'hui, les œuvres qu'il a créées à l'Alcazar et à l'Eldorado de Paris.

C'est une bonne fortune pour ceux qui l'entendent, car M. Louis Mas est un artiste dans toute la force du terme.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoïdure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

Névralgies

Nous rappelons aux personnes atteintes de névralgies, migraines, maux de dents, maux d'yeux, surdité, bourdonnements, que le traitement russe du Dr Loewenthal, si réputé pour ses guérisons nombreuses et authentiques, se trouve toujours à la pharmacie ROUQUET, 10, rue Quatre-Chapeaux, Lyon; Ledrun, à Paris, faubourg Montmartre; Jars, à Clermont-Ferrand; Bouchardy à Saint-Etienne; Hemery, à Bourg; Vergiat, à Roanne. Prix du traitement: 4 fr. 50.

A TRAVERS LYON

Adjudication. — Le Préfet du Rhône donne avis au public que le mercredi 16 avril 1884, à 2 h. du soir, il sera procédé en conseil de Préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la Saône, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux d'entretien des ouvrages de la navigation de la Saône pendant les années 1884 et 1885 entre la limite des départements de l'Ain et du Rhône et un point pris à 200 mètres en aval de l'écluse de l'Île-Barbe. Ces travaux sont estimés à 18,000 fr. par an.

Mordu par un chien. — Laurent Beget, perruquier, rue Vauban, 67, a été hier assez fortement mordu par un chien appartenant à

MM. Glas père et fils, propriétaires de l'entrepôt de charbon de la gare des Brotteaux. Le chien fut conduit aussitôt chez M. Grossetête, vétérinaire, qui, après examen l'a déclaré parfaitement sain. La blessure de M. Beget sera donc sans danger.

Enfant abandonné. — Les gardiens de la paix qui passaient hier vers 4 heures 1/2 du soir dans la rue Collin, trouvaient sur le seuil d'une maison un enfant du sexe masculin, parfaitement vêtu, âgé d'environ 18 mois et incapable de marcher. Ce jeune enfant fut admis à la Charité en attendant que l'enquête fasse connaître le nom de ses parents.

Un amateur de bijoux. — Joseph Barbier, garçon de cuisine chez M. Bruyère, restaurateur, rue Grôlée, 16, s'introduisit avec effraction dans l'appartement de son patron et s'empara de quelques bijoux, représentant une valeur d'environ 500 à 600 fr.

Pris sur le fait, le jeune filou fut remis entre les mains de la justice.

Pertes et trouvailles. — Antoine Sauro, employé de la Compagnie des chemins de fer de Paris, Lyon à la Méditerranée, demeurant à Grenoble, avenue de la Gare, 24, a remis hier au commissaire de police une bourse d'or, trouvée rue Bourbon.

M^{me} Debole, demeurant rue de la Liberté, 10, à Saint-Etienne, a perdu sur la place Bellecour 2 lettres et un mouchoir blanc. Déclaration a été faite.

Facultés de l'Etat. — Les étudiants sont convoqués en assemblée générale, à la brasserie Georges, le vendredi 23 mars, à 8 heures du soir.

Ordre du jour: 1^o Compte rendu de la commission du bal; 2^o Questions diverses.

Vagabonds et mendiants. — Jacques Brousse, ancien professeur, demeurant rue Bugeaud, 93, a été arrêté hier, au moment où il demandait l'aumône à la porte de l'église de la Charité.

Bochet-Chamauz, trouvé à 10 heures du soir errant sans ressources ni domicile sur la place Bellecour, a été conduit au poste.

Joseph Perret, jardinier, a été arrêté à 1 heure du matin, dans la rue Bourbon, pour délit de vagabondage.

Camille Ballon et Joseph Brullet, employés de commerce, trouvés à 2 heures du matin couchés sur le bas-port du quai de la Charité, ont été conduits au poste.

Ont été arrêtés pour vagabondage les nommés: Louis Baucus, manœuvre; Pierre Novel; Jean Maregnal, terrassier; Antoine Pascal, confiseur; Joseph Bourgain, manœuvre en rupture de ban; François Perriasse, corroyeur; François Jollivet, tanneur; Jeanne Tissier, veuve Berthier, et Hector Mayer, employé de commerce.

Feu de cheminée. — Feu de cheminée sans importance chez M. Dalbos, épicer, avenue des Tapis, 1.

Un Bibliophile. — Pierre Gaydon, journaliste, rue Grôlée, 26, avait choisi huit volumes divers, valant en tout vingt-six francs, dans l'étalage de M. Melon, libraire, rue de la République, 25. Il s'en allait avec ses bouquins, oubliant seulement de passer à la caisse, lorsque les gardiens de la paix lui expliquèrent les torts de ce système en l'amenant au poste voisin.

Les Malfaiteurs. — Des individus, restés inconnus, après avoir forcé la porte des époux Schumacher, demeurant rue de Crillon, enlevaient dans leur appartement quelques menus objets valant environ trente francs, ainsi qu'une somme de quatre francs soixante-quinze qui se trouvait dans la poche d'un gilet.

Outrage aux mœurs. — Jeanne Robert tailleur, rue Saint-Georges, 40; et Joseph-Thomas Thomas, marchand de chiffons, rue Saint-Jean, 70, surpris à deux heures du matin, sur les marches de l'escalier latéral de

l'église Saint-Georges, se livrant à des actes, ontraires à la morale publique, ont été arrêtés et conduits à la Permanence.

Les Contrebandiers. — Pierre Bugarel, perruquier, rue de Bonnel, 109; Pierre Puthod, forgeron, rue Sylvestre (aux Charpennes), et Louis Chosson, représentant de commerce, ont été arrêtés hier à la barrière de l'octroi de la Mulatière, au moment où ils entraînaient en ville trente-deux litres d'alcool, repartis dans des vessies, qu'ils cachaient sous leurs vêtements. Ils ont été écroués à la Permanence.

Un Trouvère. — Le nommé Yves Eveno exploitait le sentiment musical des lavandières des plates de quai Saint-Vincent en leur chantant les romances de son répertoire. Les gardiens de la paix, insensibles aux accents de sa voix, l'arrêterent pour mendicité.

POTEAU DES ABUS

Encore un accident dû à l'imprudence des propriétaires de chiens. — Dimanche soir, vers minuit, MM. Schilt et Gasquet, se trouvaient au café Bruyas, rue Duguesclin, lorsque tout à coup un chien d'énorme taille pénétra dans l'établissement et, avec une fureur inouïe, se jeta sur eux et leur fit de cruelles morsures.

M. Schilt a la main gauche fortement endommagée et M. Gasquet a été blessé non moins dangereusement au genou gauche.

Le fils de M. Bruyas put courageusement maîtriser l'animal et les témoins de cette scène purent constater par la plaque du collier que ce chien appartient à M. Amblard, restaurateur à Villeurbanne. Les deux victimes de cet accident ont fait visiter leurs blessures par le docteur Gonin qui n'a pu se prononcer d'une façon affirmative sur la durée de l'incapacité de travail.

Chose extraordinaire, M. le commissaire de police de Villeurbanne, prévenu de ce fait, et M. Amblard, n'ont pas eu devoir encore faire parvenir aux familles des blessés un certificat du vétérinaire qui a du visiter le chien; ce serait au moins un acte d'humanité de les tranquilliser à cet égard.

Encore une fois, et nous ne cesserons de le répéter, l'administration qui doit veiller à la sécurité des citoyens se rend responsable moralement de ces sortes d'accidents, si elle ne prend des mesures énergiques pour qu'ils ne se renouvellent pas à l'avenir.

MANDAT IMPÉRATIF

Les électeurs de la première circonscription du département du Rhône aux électeurs français:

Citoyens,

Profondément émus du peu de progrès accompli dans notre patrie depuis 1789, et justement alarmés pour son avenir, nous nous sommes pris à en rechercher les causes premières, que nous croyons devoir trouver presque uniquement dans l'infidélité de beaucoup de nos serviteurs publics au Parlement. L'histoire du passé nous le prouve.

Depuis l'établissement du suffrage universel, presque tous nos députés qui ont voulu faire leur devoir envers la nation contre les tendances gouvernementales, ont eu pour récompense l'amende, l'exil, la prison, parce que leur voix austère s'est perdue dans le vague d'une assemblée sans mission patriotique.

Félix Pyat disait en 1848: Travaillerez-vous, vous avez 10 000 arques autour d'un château et vous croupirez sous le joug de ces parasites, qui vivent de vos sueurs. Et nous vous disons de nos jours: nous voyons encore nos millions dévorés par les religieux dont le métier est d'obéir; les intelligences populaires, et pourquoi tout cela? parce que nos députés ne sont pas engagés par contrat à faire respecter les volontés de la nation.

Dans tout pays civilisé, les lois s'en vont. L'autorité disparaît pour faire place aux contrats entre les citoyens préposés aux fonctions quelconques et leurs commettants, c'est de la simple justice, ou ne force jamais les hommes à avoir telle opinion mais on doit les obliger à être surs dans leurs fonctions. C'est ce qu'a bien compris le citoyen Berodet et ses collègues, en faisant recueillir les programmes des électeurs acceptés par les députés, pour inviter au devoir ceux qui pourraient s'en écarter; la loi est donc en son principe.

Ainsi donc citoyens français le plus sûr moyen d'obtenir les réformes compatibles avec nos mœurs, est d'obliger nos députés politiques, à la signature et à l'obéissance au mandat impératif, sous peine d'être traduits devant le corps électoral, pour s'y défendre, il y a lieu ou s'y entendre condamné comme incapables ou infidèles à leur signature

Feuilleton de L'AVENIR (12)

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

mules, chargées d'énormes valises renfermant les matelas nécessaires pour les haltes, et d'autres portant des cantines de voyage, suivaient les trois domestiques.

A l'aspect de Cuchillo et de Baraja, le premier des deux cavaliers s'arrêta, et toute la troupe en fit autant.

« C'est le seigneur don Estévan, dit Baraja à demi-voix... Voici l'homme en question, » reprit-il en présentant le bandit au cavalier au *panso de sol*.

Don Estévan, car c'était lui, lanca sur Cuchillo un regard perçant qui sembla pénétrer jusqu'au fond de son âme, et laissa échapper un geste de surprise.

« J'ai l'honneur de baiser les mains de Votre Seigneurie, dit Cuchillo; c'est, en effet, moi qui suis... »

Mais, en dépit de son impudence habituelle, le bandit s'arrêta en tressaillant, à mesure que de vagues souvenirs se recom-

posaient dans sa mémoire; car ces deux hommes ne s'étaient plus trouvés en présence l'un de l'autre depuis de longues années.

« Eh! si je ne me trompe, dit l'Espagnol d'un ton ironique, le seigneur Cuchillo et moi sommes de vieilles connaissances, quoique jadis il ne portât pas ce nom.

— Pas plus que Votre Seigneurie, qui s'appelait alors... »

Arechiza fronça le sourcil, et sa moustache noire se hérissa sur sa lèvre. Cuchillo n'acheva pas; il avait compris qu'il devait taire ce qu'il pouvait savoir, et cette espèce de complicité lui rendit son assurance ordinaire.

« Un nom est à mes yeux comme un cheval de bataille, dit-il effrontément; à mesure qu'on en a un de tué sous soi, on en change.

Cuchillo, en effet, était de ces gens qui ont le malencontreux avantage d'attacher une prompte et fâcheuse célébrité aux noms qu'ils portent, et Cuchillo en changeait souvent.

« Seigneur sénateur, dit Arechiza en se tournant vers son compagnon de route, cet endroit ne vous semble-t-il pas favorable pour vous y arrêter et faire la sieste, pendant que la chaleur du jour va se passer? — Le seigneur Tragaduros y Desplafarro y trouva l'ombre d'une cabane à son che-

pour y faire sa sieste, » dit Cuchillo qui connaissait déjà le sénateur d'Arispe. Il savait qu'il s'était attaché au sort de don Estévan en désespoir de cause, et pour tenter une chance nouvelle de relever sa fortune, dévérée depuis longtemps.

En dépit du mauvais état de ses finances, le sénateur n'en avait pas moins dans le congrès de l'Etat de Sonora une influence réelle, que don Estévan avait déjà mise à profit.

« Je souscris de tout mon cœur à vos désirs, répondit Tragaduros, d'autant plus que nous avons déjà cinq heures de route dans les jambes. »

Deux des domestiques mirent pied à terre pour recevoir de leurs maîtres la bride de leurs chevaux, et les deux autres déchargèrent les mules. Ensuite ils étendirent, dans celles des cabanes du village qui paraissaient les plus propres, un lit pour le sénateur et un pour don Estévan.

Nous laisserons le sénateur, jeté tout habillé sur son matelas, dormir de ce profond sommeil qui est le partage des justes et des voyageurs, pour accompagner Arechiza dans la hutte qu'il avait choisie, à quelque distance de celle de Tragaduros.

Après être entré derrière don Estévan, sur son invitation, Cuchillo ferma soigneusement une claie de bambous qui servait de porte, comme s'il eût voulu

dre bruit ne transpirât au dehors, et il attendit que l'Espagnol lui adressât la parole.

Celui-ci s'assit sur un lit de camp en fer qu'on venait de dresser; Cuchillo prit place sur un crâne de bœuf qui se trouvait là pour servir d'escabeau, selon l'usage de ces pays, où le luxe des sièges en est à peu près resté à cette invention, pour les classes pauvres du moins.

« Je suppose, dit Arechiza en rompant le silence, que vous avez mille raisons de désirer que je ne vous connaisse que sous votre nom de Cuchillo; moi, par d'autres motifs que les vôtres, sans doute, je veux n'être ici que don Estévan Arechiza, et rien de plus. Eh bien! seigneur Cuchillo, continua-t-il avec une certaine affectation moqueuse, voyons donc ce secret important qui doit faire votre fortune et la mienne? — Un moment d'attention, et vous le saurez, seigneur don Estévan de Arechiza, reprit Cuchillo à peu près du même ton.

— Je vous écoute; mais surtout point d'arrière-pensée, pas de perfidie; ici nous sommes dans un pays où les arbres ne manquent pas, dit sévèrement l'Espagnol, et vous savez comment je punis les traîtres. »

Gabriel FERRY

et comme tels forcés par le mandat accepté à remettre à bref délai leurs démissions au président de la Chambre et pou- cela, électeurs de chaque département. Group-z-vous, prof- nez l'initiative de provoquer de grandes réunions publiques, obligez vos députés à rendre compte de leurs mandats, les alignant à chaque vacance, jusqu'à la fin de leur congé définitif, les contraignant à présenter et à voter une loi de garantie au Suffrage universel par un article ainsi conçu :

Tout député ayant accepté et signé le programme du mandat qu'il tient de ses électeurs et qui en dérogerait sera immédiatement appelé par les électeurs de sa circons- cription pour être entendu sur les infractions faites par lui au programme de son mandat, les électeurs auront le droit de se constituer en jury d'arrondissement, selon le mode de votation actuel, ou tribunal de correction populaire. Il sera nommé un bureau responsable pour la direction des débats, lequel donnera lecture du programme et des arti- cles violés.

Après clôture des débats sur la culpabilité du député, le bureau tiendra à la disposition des électeurs des listes pou- vant contenir les noms, prénoms, domiciles des signataires demandant la révocation du député et la déchéance de ses droits civils et politiques, avec interdiction d'occuper un emploi quelconque payé par le trésor public; si le ving- tième de ses électeurs est atteint par les signatures, le bureau dressera procès-verbal des pièces justificatives constatant la régularité des opérations, et prononcera, au nom des électeurs souverains la pénalité ci-dessus par défaut ou contradictoirement.

Il p- ssera procuration à un tiers pour réclamer sa radia- tion au président de la Chambre; s'il refuse d'obtempérer à cette injonction, le mand- taire poursuivra en pour- au vertu de la loi votée, le traduire devant les tribunaux compétents pour obtenir le bannissement de a a ctièe du député qui a forfait à ses engagements en se mettant en état de rébellion contre le suffrage unive sel.

Electeurs français! à l'œuvre pour la revendication de nos droits toujours méconnus, préparons nous pour l'avenir. Le refus de présenter et de voter le mandat impératif par la chambre actuelle amènera inévitablement sa déchéance morale, sinon violente, comme en 1843.

Il est regrettable de voir les conseillers municipaux, d'arrondissement, de département, faute de majorité au premier tour de scrutin, être élus au deuxième tour par 4 à 500 voix, sur 15 à 20,000 électeurs inscrits.

Le découragement augmente tous les jours dans le corps électoral par le nombre de mécontents qui ont perdu l'espoir d'obtenir les réformes tant promises par nos députés avant d'être élus.

L'application du mandat impératif est indispensable à tous les corps électifs, en établissant une pénalité contre les abstentionnistes.

En conséquence, nous faisons un pressant appel à l'union de tous les électeurs français dévoués à notre chère Répu- blique, voulant des réformes sa s verser une goutte de sang pour les obtenir, qu'isolés ou divisés nous ne sommes rien, unis par le nombre et liés par les mêmes intérêts, nous obligerons nos députés infidèles à tenir leurs promesses et à respecter la volonté souveraine des électeurs.

Ba attendant, pré- prons-nous à la résistance légale en inscrivant sur notre drapeau émancipateur: Suffrage unive- sel garanti par le mandat impératif et bannissement de la représentation nationale et des emplois publics tous ceux ayant voté contre, y compris les précédents et les renégats.

TRIBUNE LIBRE

M^{me} V^e Limousin, vient de faire don d'une somme de mille francs à la Société de l'Union fraternelle des sous-agents des postes et télé- graphes du département d Rhône, en souve- nir de l'intérêt que M. Limousin portait à cette société, dont il était membre honoraire.

Honneur à la mémoire de cet homme de bien, qui laisse après lui des œuvres utiles qui perpétueront son souvenir.

Union fraternelle

Messieurs les membres actifs sont invités à assister à une réunion, qui aura lieu samedi 29 mars, à 9 heures du soir, café Faure, bou- levard de la Croix-Rousse, 133. Très urgent.

On demande une jeune fille de 12 à 15 ans, pour travail facile on est rétribué de suite. 12, rue Basse-Combalot.

Un homme sérieux, comptable, connais- sant les assurances, le contentieux et la procé- dure, demande un emploi.

S'adresser à M. Julien Noiray, 65, rue Tète- d'Or.

Avis aux Travailleurs

Citoyens, Pour cause majeure, la grande réunion publique qui de- vait avoir lieu vendredi soir, salle de la perle, à la Croix- Rousse, est ajournée pour le temps nécessaire à trouver un local plus indépendant et de renforcer notre cravache intrasigeante pour cingler tous meneurs en sous-œuvre, qui ont une peur affreuse des réunions publiques. Des notes ultérieures annonceront le jour et le lieu de la première réunion.

Pour la commission d'initiative: Le Secrétaire, CHANET.

Tailleurs de pierres. — La chambre syndi- cale in lie MM. les entrepreneurs qui auraient besoin d'ouvriers à s'adresser au siège social, rue de la Barre, 16, Lyon.

Le secrétaire, Cartet.

Enfants de la Gaité (salle Fredouillère, rue Dugu schin, 167). — Dimanche 30 mars, à 5 heures précises, grand concert, suivi de b- l, avec le bienveillant concours de Mlle Anna; MM. Grégoire, Manaut, Faneil, Deconclois, Bayon et Fauda.

À la fin du concert, il sera tiré une tombola.

Avis à la corporation des tisseurs. — Les deux commissions, des vingt et un et d'études réu lies, portent à la connaissance de la corporation qu'elles pren- nent pour titre: Commission exécutive du groupe- ment des tisseurs, pour être conforme aux résolutions votées dans la grande assemblée du 23 mars, tenue à l'Al- cazar.

Le siège est situé au café Favre, place Croix-Paquet.

Concert-Tombola. — Nous apprenons qu'un concert suivi de tombola s'organ- se pour le 6 avril pro- chain, salle de l'Elysee, rue Basse-du-Port-au-Bois, au prof- it d'une œuvre décaocratique.

Les citoyens et ci oyens qui v- udraient se procurer des cartes en trouveront aux adresses suivantes:

- Citoyens: Vincent, rue R- belais, 58;
- Gachet, cours de la Liberté, 89;
- Chava sieux, rue Ste-Jeanne, 6;
- Bourgeois, route de Vienne, 123;
- Buisson, rue Garibaldi, 158;
- Perenet, ru Vendôme, 289;
- Laverrière, avenue de Ponts, café;
- Fichet, rue Mencey, 54.

La Commission.

Chambre syndicale des ouvriers

tôliers et fumistes. Tous les ouvriers tôliers et fumistes de la ville de Lyon sont invités à une réunion privée dimanche 28 courant, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartres, 8.

Vu l'importance de cette réunion, la Commission compte sur la présence de tous les sociétaires et membres de la cor- poration.

Ordre du jour. — Réorganisation de la Chambre syn- dicale.

Groupement des tisseurs. — 4 arron- dissement, section du Centre. — La commis- sion de la section du centre, ainsi que tous les membres du bureau des groupes 1, 2, 3, 4 et 5, sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu ce soir, vendredi 28 mars, à 9 heures précises, chez M. Foyet, rue d'Ivry, 7, au 1^{er}. — Urgence. Le Secrétaire de la Section.

Aux groupes des Charpennes. — Les citoyens des groupes des Charpennes sont invités à une réunion générale privée des groupes, qui aura lieu le samedi 29 mars, à huit heures du soir, chez le citoyen Darbe G., rue des Charpennes.

Ordre du jour: question municipale traitée par le citoyen Brugnot.

Les délégués au comité socialiste de la commune de Villeurbanne y sont invités.

Nota. — Les citoyens qui n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

L'un des secrétaires: ALBERT.

Menuisiers et Serruriers. — La Société des compagnons et affiliés menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté de la ville de Lyon informe MM. les patrons et ouvriers desdites corporations que leur siège est actuellement chez M. Faure, restaurateur, avenue de Saxe, 191.

MM. les patrons qui auraient besoin d'ouvriers peuvent s'y adresser.

Le premier Compagnon, Orbet.

Chambre syndicale des chevlers marioquiers de la ville de Lyon et de la ban- lieue. — Dimanche 30 mars, à 2 heures précises, chez Goutard, rue Garibaldi, 108, réunion générale privée des sociétaires.

Ordre du jour:

- 1^o Projets d'étude sur une fédération des cuirs et peaux;
- 2^o Distribu tion des nouveaux livrets d'après la pronulga- tion de la l i sur les syndicats professionnels.

A cette r union aura lieu le versement des cotisations mensuelles et la réception des nouveaux adhérents. Ceux qui n'auraient pas reçu de lettre de convocation en trouveront à la porte.

Le secrétaire, Jules Perrillat.

Fédération des chambres syndi- cales (rue Grôlée, 38). — Tous les membres des bureaux des chambres syndicales, fédérées ou non, sont priés d'as- sister à une réunion générale privée qui aura lieu ven- dredi 28 mars, à 8 heures précises du soir, au siège de la fédération.

Ordre du Jour:

Commission des quarante-quatre. — Discussion sur le rapport à adresser à ladite commission, relatif à la situation de chaque corporation lyonnaise.

NOTA. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos amis que les chambres syndicales des typographes et des chau- dronniers en font adhéré définitivement à la fédération. Nous espérons que cet exemple sera bientôt suivi par les autres chambres syndicales qui, toutes, ont un grand inté- rêt à s'unir à nous pour obtenir plus facilement la reven- dication de leurs droits.

Pour la fédération:

Le secrétaire, Guétat.

BOURSE DU BOULEVARD

3 olo 75,77; 4 1/2 olo, 106,82; Italien, »», »»; Extérieur 61,53; Egypte, 343,43; Banque otto- mane, 646,56; Rio »», »».

APRÈS BOURSE

3 olo, 75,77; 4 1/2 olo, 106,82; Ottomane, 646,25; Egypte, 343,12; Rio, 475; Extérieure, 61 5/16

3 olo d. 25: »», »»

0 50: »», »»

4 1/2 olo d. 25: 0,12 d'écart.

SPECTACLES DU 27 MARS

Grand-Théâtre. — Hamlet, opéra en 5 actes.

Célestins. — 8 h. Pour les représentations de M^{me} Marie Laurent, Les Bourgeois de Pont- Arcy, comédie en 5 actes.

Cirque Rancy avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Variétés. — Tous les samedis, dimanches et lundi les Boussigneul, vaudeville-opérette en 3 actes, le Petit-Poucet, opéra-bouffe en 4 actes.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste- Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Guérison radicale des HERNIES Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — THERON & Co, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p dames.

LIQUEUR DES DAMES

Spéciale contre les Pertes de Sang, qu'elle régularise. Indispensable contre les Maladies de Matrice, Dérange- ments, Règles douloureuses, Sup- pressions accidentelles, Sèchage, Suites de Couches, Retour d'âge, Fluxions blanchâtes. — Agréable au goût. Dépôt Gén^l à Lyon: PH^l ENJOLRAS, 16, cours de Brosson, et toutes Ph^l. Grande Notice explicative.

EAU DE FRANCE

A DÉTACHER

1 franc 25 le flacon

Produit supérieur à toutes les benzines pour le dégraissage des étoffes.

Cette eau n'altère pas les nuances, elle ne laisse pas de cendre, son odeur rappelle la violette.

En vente chez l'inventeur, GUYOT, 4, rue Saint-Dominique, à Lyon, et chez les prin- cipaux épiciers.

GROS MODES DÉTAIL

M^{me} J. CLÉMENT

Grande-Côte, 87, Lyon

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

Le Rédacteur-Gérant, PAGÈS. Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

UNION IMMOBILIÈRE

Société anonyme, capital 500.000 Fr.

PARIS, 1, r. Grange-Batelière — 33, r. de la Bourse, LYON

DEMANDE Employé intéressé avec apport de 80 à 100,000 fr. garantis par 2^e hypothèque sur immeuble de 900.000 fr., position annuelle de 15.000 fr., intérêts compris.

DEMANDE 40.000 fr. sur une propriété de 70.000 fr., l'usufruit- tier âgé de 77 ans. Intérêts 3.000 fr.

DEMANDE 25.000 fr. à 5 0/0 sur 1^{re} hypothèque d'un immeuble de 55.000 fr., situé à Lyon.

DEMANDE 15.000 fr. à 5 1/2 0/0 garantis par une propriété de 35.00 fr.

DEMANDE de 10 à 15.000 fr. à 8 0/0, garantis par obligations représentant plusieurs fois la valeur du capital.

DEMANDE 6.000 fr. à 6 0/0, garantis par cession de locations s'élevant annuellement à 8.000 fr.

AVIS AUX INDUSTRIELS L'UNION IMMOBILIÈRE offre grand choix d'employés inté- ressés sérieux disposant de capitaux. Tous renseignements demandés sont donnés gratuitement.

BRASSERIE

DU



Salle de Billards au 1^{er}

BANDES AMÉRICAINES

MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS

LYON. 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON

Papiers depuis 15 centimes

Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

PIANOS La Maison RODES, cours Richard-Vitton, 105, à Mont- chat-Lyon, offre l'achat des pianos depuis 10 fr. par mois.

TOUT LYON Voudra savoir son avenir par la cé- lèbre M^{me} STÉPHANIE, 1, r. des Capucins, près la Grand-Côte

ARGENT à placer au 4 50 % PAR HYPOTHÈQUE Rue Sainte-Catherine, 6, au 2.

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE genre Desbarolle Prédit l'avenir par les lignes de la main Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue Ste-

IL A ÉTÉ PERDU UN CHIEN Race havanaise Le ramener, contre récompense, au Comptoir de la Comète, 2,

VIN DÉPURATIF

à l'Extrait de Salsepareille rouge de la Jamaïque et à l'Iodure de Potassium

De la Pharmacie Moderne de Lyon

L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs; mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Une installation toute spéciale des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels la Salsepareille rouge de la Jamaïque, soigneusement choisie, est traitée par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Aussi, le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon fait-il disparaître en très peu de temps: plaies, boutons, dartres, eczéma, furoncles, scrofules, les maladies contagieuses, les douleurs, rhumatismes, etc., etc.

Pour éviter toute contrefaçon ou imitation, il est indispensable d'exiger le Véritable Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon.

Traitement pour 20 jours: 6 fr.

Expédition franco d'emballage pour toute la France. Nous recommandons à nos clients de donner leur adresse très exactement.

La PHARMACIE MODERNE DE LYON, 5, rue Sainte-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco, à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies vénériennes et des vices du sang.